

## Grands consommateurs engagés dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie, Vaud

### 1. Description de l'indicateur

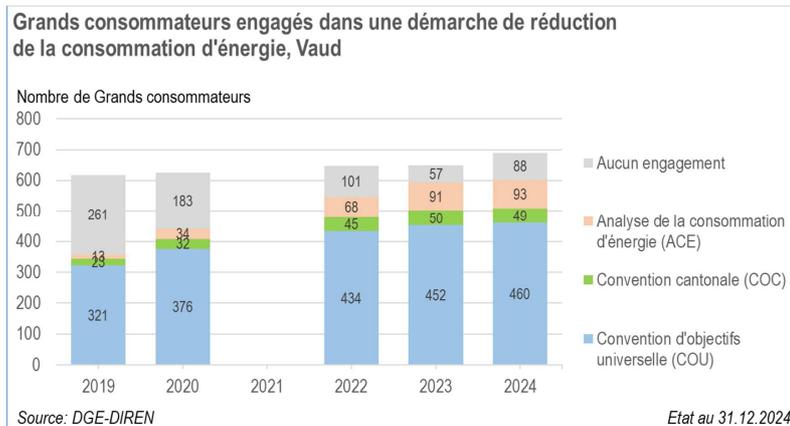
Cet indicateur fournit des informations sur le nombre de sites grands consommateurs s'étant engagés à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leur consommation d'électricité et/ou de chaleur. Il démontre les effets de l'application des articles « grand consommateur » de la loi sur l'énergie (LVEne). Ceux-ci imposent aux sites grands consommateurs de s'engager à af réduire leur consommation énergétique.

### 2. Cadre de référence

Le Canton de Vaud a introduit l'obligation d'engagement pour les grands consommateurs avec la modification de la loi vaudoise sur l'énergie (LVEne) du 29 octobre 2013 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette obligation est reprise du droit fédéral (LEne) qui impose aux Cantons de mettre en place les dispositions pour l'engagement des grands consommateurs.

Le but originel de cette démarche était de forcer les entreprises à s'intéresser à leurs dépenses énergétiques en leur imposant des actions d'efficacité énergétique obligatoires avec des temps de retour sur investissement relativement bas.

### 3. Graphique



Commenté [FM1]: Rendre visible les chiffres de 2019 (COC et ACE se chevauchent)

### 4. Analyse

#### 4.1 Description

Le pourcentage de Grands consommateurs dans le canton de Vaud s'étant engagés à améliorer leur efficacité énergétique est en constante hausse depuis 2019 (84% en 2022). La majorité (67%) a choisi de signer une convention d'objectifs universelle (COU) avec la Confédération, 11% d'effectuer une analyse de la consommation d'énergie (ACE) et 7% de signer une convention cantonale (COC).

Commenté [FM2]: SDN: «Reconstruire» 2021 avec 2020 et 2022

#### 4.2 Interprétation

La démarche grands consommateurs, démarrée en 2015, a atteint un rythme d'engagement et de détection plus stable ces dernières années. En effet, les sites déjà grands consommateurs avant l'entrée en vigueur de la loi ont tous (ou presque) été engagés aujourd'hui. Il ne reste plus que des sites existants qui dépassent la limite de consommation de grand consommateur, par exemple à cause d'une augmentation de leur production ou des nouveaux sites qui s'implantent sur le canton. Chaque année la DGE-DIREN identifie les nouveaux sites Grands consommateurs. De XX en 2019, le nombre total de site grands consommateurs est passé à 648 en 2022, puis à 690 en 2024.

**Commenté [FM3]:** À discuter... Mention du bilan carbone vaudois (en prép), qui indique une diminution des émissions dues aux entreprises vd? Oui, «semble indiquer que»

## 5. Tableaux

### 5.1 Tableau de données

#### Grands consommateurs engagés dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie, Vaud

Type d'engagement	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]
Total	618	100%	625	100%	-	-	648	100%	650	100%	690	100%
Convention d'objectifs universelle (COU)	321	52%	376	60%	-	-	434	67%	452	70%	460	67%
Convention cantonale (COC)	23	4%	32	5%	-	-	45	7%	50	8%	49	7%
Analyse de la consommation d'énergie (ACE)	13	2%	34	5%	-	-	68	10%	91	14%	93	13%
Aucun engagement	261	42%	183	29%	-	-	101	16%	57	9%	88	13%

Source: DGE-DIREN

Etat au 31.12.2024

### 5.2 Tableau de synthèse

Titre de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur référence	Valeur récente	Valeurs cibles			Etat	Objectifs	Tendance
				Court terme	Moyen terme	Long terme			
Grands consommateurs engagés dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie, Vaud [%]	Mise en oeuvre	58	87	...	...	...	...	↗	...
		2019	2024	2027	2030	2050			8.6%/an

## 6. Méthode

### 6.1 Source de données

Les données proviennent de la base de données sur les grands consommateurs de la DGE-DIREN.

### 6.2 Description

Les options d'engagement qui sont offertes aux Grands consommateurs sont de trois types :

- une convention d'objectifs universelle (COU) avec la Confédération qui permet à un grand consommateur d'obtenir certains avantages auprès de la Confédération comme le remboursement de la taxe CO2 ou/et du supplément réseau électrique<sup>1</sup>,
- une convention d'objectifs cantonale (COC) qui fixe un objectif d'efficacité énergétique à atteindre avec un minimum de 20%,

<sup>1</sup> Les sites qui participent au Système d'échange des quotas d'émission (SEQE) et qui ont demandé une dérogation d'engagement en tant que grands consommateurs sont comptabilisés dans les COU.

## 08. Energie / Mise en œuvre / Labels, audits et certificats / IND\_08.05.02.02\_Engagements\_Grands\_consommateurs

- une analyse de la consommation d'énergie (ACE) qui établit une liste des actions de performance énergétiques (APE) qui doivent être mises en place par les entreprises.

Les sites grands consommateurs qui sont catégorisés sans engagement sont les sites qui ont été récemment détectés par le Canton (ex. site qui vient de s'implanter sur le territoire vaudois) et qui ont reçu une décision du service pour se mettre en conformité avec la loi.

### 6.3 Périmètre et limites

La détection des grands consommateurs se fait au travers de relevés de données annuelles de consommation fournis par les gestionnaires de réseau et de distribution. Cela crée un décalage entre le nombre total de sites et l'année indiquée. Par exemple les 690 sites recensés en 2024 correspondent aux données de consommation de 2023.

## 7. Comparabilité et comparaisons

Il est impossible de comparer les chiffres du canton de Vaud avec ceux des autres cantons, car il n'existe pas de base de données unifiée sur le nombre de grands consommateurs pour l'entièreté du territoire helvétique. Les grands consommateurs sur le canton de Vaud se sont engagés à travers différentes plateformes ce qui complique déjà la tâche de réunir simplement les données pour un seul canton.

Il serait possible de comparer le nombre total de grands consommateurs engagés avec la Confédération avec le nombre d'engagés sur le territoire vaudois. Cette comparaison ne nous semble pas pertinente, car elle ne prend pas en compte les engagements cantonaux qui restent importants et dont la proportion pourrait varier dans les autres cantons.

L'arrivée de la nouvelle plateforme développée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), Outil COS, permettre peut-être à l'avenir de rassembler les différents types d'engagements des grands consommateurs et les différents cantons sur une même plateforme ce qui permettrait d'obtenir des statistiques pour toute la Suisse.

## 8. Documents en lien

Fiches Méthode :

Fiches Indicateur :

## 9. Références

[Loi sur l'énergie \(LEne ; 730.0\)](#)

[Ordonnance sur l'énergie \(OEn ; 730.01\)](#)

[Loi sur l'énergie \(LVLEne; 730.01\)](#)

[Règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie \(RLVLEne; 730.01.1\)](#)

[Directive cantonale « Modalités d'exécution des dispositions relatives aux grands consommateurs d'énergie »](#)

## 10. Définitions

Grands consommateurs : Consommateurs d'énergie dont la consommation annuelle de chaleur est supérieure à 5 GWh et/ou dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 0,5 GWh.

Site de consommation : Lieu d'activité d'un consommateur final d'électricité, de gaz ou de tout autre vecteur énergétique qui constitue une unité économique et géographique et qui présente sa propre consommation annuelle effective, indépendamment du nombre de ses points d'injection ou de soutirage.

08.05.02.02

03.07.25

08. Energie / Mise en œuvre / Labels, audits et certificats / IND\_08.05.02.02\_Engagements\_Grands\_consommateurs

Consommateur final : Quantité totale d'énergie utilisée directement par les consommateurs finaux (ménages, industries, services, transports), à l'exclusion des pertes et des quantités utilisées par le secteur de l'énergie pour la production énergétique.

Consommateur final : Consommateur d'un vecteur énergétique qui se situe en fin de chaîne commerciale du dit vecteur.

**Commenté [FM4]:** Je suggère de ne pas donner cette définition. On n'a pas de base juridique sur laquelle s'appuyer

**Commenté [FM5R4]:** ALO+FMN: Donner définition consommateur final, SDN complètera dans l'excel des définitions